



MAIRIE DE
SAINT-AUGUSTIN
SUR-MER

CHARENTE-MARITIME

CHARENTE-MARITIME
Commune de SAINT-AUGUSTIN
Séance du conseil municipal du 12 février 2024

Délibération n° 2024-021A
Rectification pour erreur matérielle

L'an deux mille vingt-quatre le douze février à dix-neuf heures et trente minute, le Conseil Municipal de SAINT-AUGUSTIN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique, à la mairie, sous la Présidence de Mme Gwennaëlle PROST, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 01/02/2024.

Présents : MM. PROST Gwennaëlle – BESSIERE Jean-Pierre – DIERS de LABARRE Nathalie - BERNARD-BARTHE Pierre - SEGUINOT Stéphanie - DIERS Thierry — VIDAL Isabelle - DARMON Alexandre - MARINOT Patrice - LAVERGNE Cécile - VENANT Frédéric - PASLIN Audrey.

Secrétaire de séance : Mme LAVERGNE Cécile.

Domaine et patrimoine – Locations

Baux commerciaux – Demandes d'annulation de loyers

Madame le Maire informe l'assemblée délibérante que trois commerçants et prestataire de santé ont formulé une demande de gratuité des loyers professionnels et commerciaux durant les travaux sur la traverse départementale car ils enregistrent une baisse significative de leurs chiffres d'affaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE par 10 voix POUR, 2 voix CONTRE:

- Que les montants mensuels des loyers en question seront diminués de moitié pour ces trois commerçants et prestataire durant le mois de février **2024**.
- Demande à Madame le maire d'établir les décisions nominatives en ce sens.

La présente délibération annule et remplace celle numérotée 2024-021 reçu en préfecture le 19/02/2024 sous le numéro 017-211703111-20240212-2024-021 pour erreur matérielle.

Publication dématérialisée du **08/03/2024**
Le Maire, Gwennaëlle PROST

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Gwennaëlle PROST



AR RECEPTION PREFECTURE
Sous le n° 017-211703111-20240212-2024-021A-**DE**
Reçu le **08/03/2024**

